

Edito du président

Cher-e-s Ami-e-s,

En premier lieu, le Conseil d'Administration et l'équipe des permanents de la CAVB se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'année 2016 a vu se concrétiser la mise en place du nouveau dispositif d'autorisation de plantation. La Bourgogne a été le chef de file pour le faire évoluer et en 2017, sera intégré un seuil plancher en-dessous duquel toutes les demandes seront satisfaites à 100%.

2016 a également été marquée par le projet d'instauration d'une zone de non traitement en bordure des parcelles d'habitation. La viticulture nationale (CNAOC) a su se mobiliser pour faire entendre nos arguments au gouvernement. La CAVB a mis en place, conjointement avec le BIVB, un groupe de travail chargé de faire des propositions sur l'environnement et mettre en valeur les actions qui ont été menées, et elles sont nombreuses !

Comment évoquer 2016 sans aborder la succession d'intempéries. Gel, grêle ont sévi à de nombreuses reprises, mettant en péril la survie de plusieurs domaines. La CAVB a mobilisé tous les services de l'Etat. Nous poursuivons le travail en 2017, notamment avec la MSA pour obtenir des fonds dédiés à l'exonération de charges pour les exploitations les plus en difficulté.

Cette année, la CAVB va également continuer ses missions techniques de contrôle interne, du suivi des dossiers ARELFA, d'obligation d'identification ou d'enregistrement des récoltes avec la volonté d'être encore plus efficace, encore plus proche de vous, sans augmenter les cotisations.

Nos actions prioritaires s'orienteront également vers la simplification administrative, notamment dans le cadre du plan de contrôle ou dans nos relations avec les Douanes. Enfin, la CAVB et la SAFER s'engagent pour 2017 à écrire une feuille de route pour que le foncier viticole ne soit pas l'objet de spéculation foncière. L'enjeu n'est rien de moins que la survie du modèle d'exploitation bourguignonne.

Répondre à vos préoccupations quotidiennes, anticiper les évolutions de notre métier à moyen et long termes et donner une dimension collective à la défense de notre filière seront au cœur de nos actions durant cette année qui célébrera les 10 ans de la CAVB.

Jean Michel Aubinel

Sommaire

Infos nationales : Logo femme enceinte, Etiquetage temporaire, Projet de loi de finances rectificative

Infos douanes : Aubette, Tour de France des experts douaniers,

Infos régionales : aides à l'investissement, Conseil d'Administration CAVB, chiffres récolte 2016, appel de cotisations 2016, mise en place groupe de travail simplification.

Infos techniques : Rappel formation dégustation, plan de lutte FD 2017

Infos Service accompagnement : barèmes des salaires, SMIC, Prime embauche, CICE, Fonds d'allègement des charges, DUER MSA Services,

Divers : Appels à la vigilance, Mois des climats

INFOS NATIONALES

Logo femme enceinte- Nouvelle divergence entre la politique de la santé et la filière viticole

Après le débat de fin 2015 entre le ministère de la Santé et la filière viticole sur la publicité pour le vin dans son aspect culturel (promotion des terroirs viticoles), une nouvelle divergence de vues apparaît entre la politique de la santé du gouvernement et la filière viticole.

Annoncée lors du comité interministériel du handicap du 2 décembre, une nouvelle mesure prévoirait le grossissement du pictogramme « femme enceinte ».

Les organisations de viticulteurs (V&S, CNAOC, Vignerons Indépendants, Vignerons coopérateurs, VinIGP) jugent dans un courrier adressé aux députés et sénateurs que la réponse adéquate

Etiquetage temporaire.

Un projet de simplification de la législation viticole est étudié au niveau européen. La suppression de l'étiquetage temporaire qui inquiète la CNAOC et EFOW.

Dans la réglementation actuelle, l'entrée en vigueur des modifications du cahier des charges est prévue dès leur publication au niveau national. La Commission Européenne les examine *a posteriori* avec possibilité de refuser une modification déjà validée au niveau national et parfois déjà « étiquetée » par les producteurs, d'où le nom **d'étiquetage temporaire**.

Or, cette disposition a été supprimée du nouveau projet de texte. Pourtant, une modification validée est le fruit d'une longue discussion entre les producteurs au niveau local d'abord puis d'une

n'est pas le grossissement d'un logo, mais la prévention par les médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes.

La CAVB a également saisi l'ensemble des Parlementaires de Bourgogne.

Sur les questions de santé, les organisations de la viticulture estiment que les pouvoirs publics devraient davantage investir dans la prévention, (2 % des dépenses courantes de santé, contre 3 % en moyenne dans les pays de l'UE, d'après l'OCDE).



validation par l'administration nationale compétente ensuite.

Pas suffisant pour la Commission qui veut pouvoir seule valider une modification. Pour Efow, cette proposition est inacceptable. Et ce d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte de réduction d'effectif à Bruxelles, notamment à la DG Agri. Alors comment la Commission compte-t-elle gérer une charge de travail plus importante avec moins de moyens ? « *Nous craignons à terme que la gestion des cahiers des charges soit confiée à une agence externe et qu'on demande aux producteurs de payer pour changer leur cahiers des charges.* » prévient Daniela Zandona. Des risques d'ampleur qui font du sauvetage du soldat étiquetage temporaire la mission n°1 d'EFOW pour 2017.

Projet de Loi de Finances Rectificatif 2016 (PLFR) : le dispositif d'achat de vendanges adopté

Suite à l'annulation en 2015 par le Conseil d'Etat de la possibilité pour les récoltants de réaliser des achats de vendanges, moûts et vins, le gouvernement a proposé lors des discussions du PLFR 2016 pour réintroduire ce dispositif et le consolider juridiquement. Après une 1^{ère} lecture confuse à l'Assemblée Nationale, la CNAOC s'est mobilisée avec les autres organisations professionnelles de la filière avec succès au Sénat pour faire adopter un nouveau dispositif permettant aux vignerons, aux coopérateurs et aux caves coopératives de le pratiquer.

La CAVB et son président dans le top 20 des gens du vin.



Ce classement effectué par Vitisphère et le magazine la Vigne « rassemble les personnalités qui ont animé l'actualité de la filière viti-vinicole hexagonale sur l'année écoulée. 20 hommes et femmes qui

marqueront les millésimes à venir! Figures installées ou militants émergents, ce classement est autant un instantané des questions aujourd'hui posées au vignoble français, qu'une piste de réponse aux enjeux de demain ».

Jean Michel Aubinel y figure en tant que président de la CAVB : « Vigneron en Saône-et-Loire, Jean-Michel Aubinel est à la tête de la CAVB depuis 2012. Réélu en mai 2015, il poursuit

Les conditions et les limites dans lesquelles ces achats seront effectués seront déterminées par un arrêté. Par ailleurs, lors des discussions du PLFR 2016, la CNAOC et ses fédérations se sont également mobilisées avec succès pour éviter l'adoption d'un amendement visant à supprimer l'exonération de la cotisation foncière pour les entreprises viticoles réalisant un chiffre d'affaires supérieure à 4 753 000 € HT.

actuellement un deuxième mandat. En quelques années, il est parvenu à réunir et à représenter sous cette bannière unique la totalité des syndicats viticoles bourguignons qui représentent pas moins de 100 appellations. Homme engagé, l'élus, par ailleurs vice-président de la Cnaoc, n'hésite pas à dire les choses, voire à hausser le ton quand cela est nécessaire. Quitte parfois à bousculer l'ordre établi. Une qualité appréciée de ses pairs. Parmi les nombreux combats qu'il mène et pour lequel il s'est plus particulièrement distingué en 2016, figure sa lutte contre le « trop-plein de bureaucratie » subi par les vignerons. Celle-ci s'est notamment traduite par le lancement d'une pétition qui a connu un retentissement national et l'organisation d'une journée de sensibilisation destinée aux élus et à la presse ».

[Source Vitisphère](#)

INFOS DOUANES

Aubette- Lutte contre la contrefaçon en Chine.

Aubette est un nouveau téléservice de la Douane qui permet aux autorités chinoises de consulter les informations sur la traçabilité et l'authenticité des vins exportés.

Lancée depuis janvier 2015, Aubette permet aux autorités sanitaires chinoises (ASQIQ) de Shenzhen et de Shanghai de consulter en ligne des informations issues des documents administratifs électroniques (DAE), afin de vérifier l'authenticité des vins et spiritueux français arrivant en Chine.

Ces informations ont vocation à aider les autorités chinoises dans leurs actions de lutte contre les falsifications telles que les usurpations d'AOP-IGP ou encore la contrefaçon.

Afin d'optimiser le service Aubette, les services des Douanes diffusent quelques conseils concernant les formalités des DAE

- ✓ **La communication du n° du DAE**, dit "numéro CRA" : le succès de l'Aubette est subordonné à

la communication de ce numéro aux autorités chinoises. En effet, c'est à l'aide de ce numéro de référence administratif que les agents de l'AQSIQ consultent via l'Aubette les données du DAE auquel il se rapporte. L'objectif pour l'opérateur français est double : permettre aux agents de l'AQSIQ de vérifier que les marchandises contrôlées sont authentiques mais aussi accélérer et fluidifier les formalités dans le pays d'importation.

- ✓ **Le numéro de conteneur** : il peut être également communiqué dans la même optique, afin de permettre aux agents de l'AQSIQ de consulter les informations de nature logistique.

- ✓ **S'assurer de la qualité des données dans le DAE** : bien qu'aucune formalité supplémentaire ne soit exigée de la part des opérateurs économiques, le bon déroulement de leurs exportations dépend également de la qualité des données saisies et, plus particulièrement, celles relatives au certificat Champagne lors des exportations de vins de Champagne et celles relatives à l'attestation de qualité (appellations d'origine et indications géographiques protégées, mentions de millésime et de cépages).

[Une fiche technique présente les modalités d'établissements des DAE.](#)

Tour de France des Experts douaniers

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects organise des rencontres sur tout le territoire. Lors de ces journées seront présentées les dernières évolutions réglementaires, la dématérialisation des formalités déclaratives et les offres douanières pour favoriser les exportations.

C'est le **23 février de 9h à 16h30** que se tiendra cette journée au palais des congrès de Beaune. Au programme : tables rondes, témoignages d'opérateurs et ateliers de travail thématique.

INFOS REGIONALES

FLASH INFO

Aides FAM à l'investissement- report date clôture au 6 février 2017 minuit.

[Toutes les infos en cliquant ici](#)

Conseil d'Administration CAVB : deux nouveaux administrateurs

Bernard Vernanchet (ODG Bourgogne) et Ludovic Dujardin (ODG Givry) quittent le CA de la CAVB qui accueille deux nouveaux administrateurs pour les remplacer : Guy Sarrazin et Baptiste Lump.

Chiffres récolte 2016/données CAVB

La CAVB a finalisé la saisie des déclarations de récolte 2016 mi-janvier. Les données font apparaître un volume de récolte commercialisable d'environ 1.226938 millions d'hectolitres sur 29 716 ha pour les appellations de Bourgogne ventilées de la façon suivante : 728 826 hl en AOC blanc, 336 020 hl en AOC rouge, 4 970 hl en rosé et 151 811 hl en AOC Crémant.

Précision sur le volume d'AOC Bourguignonnes produits dans le Rhône : 97 664 hl produites en

AOC Bourgogne, Coteaux bourguignons et Crémant de Bourgogne.

Le taux de télé déclarations sur la plateforme Innov-bourgogne pour cette seconde année de mise en place est d'environ 60%. Cela démontre l'intérêt de l'organisation par la CAVB de permanences dans le vignoble au mois de novembre dernier, lesquelles ont reçu une très belle fréquentation.

Appels de cotisations 2016

Vous allez recevoir d'ici la fin du mois l'appel de cotisation adressé par la CAVB.

Dans le cadre des conventionnements avec les ODG de Bourgogne, la CAVB recouvre les cotisations ODG qu'elle leur reverse ensuite. Vous pouvez consulter le détail des taux de cotisations des ODG sur notre site internet www.cavb.fr

Depuis 10 ans, la part des cotisations CAVB n'a pas augmenté, c'est le cas encore cette année.

Nous appelons également une cotisation CAVB de 10€/ha volontaire qui finance les actions de la CAVB relatives à l'accompagnement, la défense et la représentation des vignerons et de la viticulture en Bourgogne. Pour mémoire, le service accompagnement vous permet d'accéder à un réseau d'interlocuteurs privilégiés, il met en œuvre des actions collectives auprès des

Groupe de travail simplification –contrôles AOC

Après 10 années de mise en application du système actuel de contrôle des appellations et dans le cadre d'un projet de réforme nationale, les responsables professionnels de la CAVB et de SIQOCERT, ont souhaité enclencher un travail en profondeur sur ce système compte tenu du sentiment de mécontentement général de la profession. Le système pensé et élaboré montre ses limites et notamment fait face à l'incompréhension générale sur le terrain.

Or, l'esprit du contrôle permet de garantir au consommateur l'obtention d'un vin loyal et marchand représentatif de son appellation. Les organismes qui assurent ces contrôles obéissent à une gestion normative et leur interprétation génère de la surcharge administrative pour les

institutions en lien avec la viticulture, il est dédié aux sujets départementaux...

Nous assurons également le recouvrement des **droits INAO** acquittés par les opérateurs habilités pour le compte des ODG et la reversons à l'INAO.

De plus, dans le cadre de la lutte contre la **Flavescence Dorée** une cotisation spécifique « ODG-flavescence » vous est également demandée pour le compte des ODG dont vous dépendez (4€/ha). Cette cotisation est destinée à financer le plan de prospection mis en œuvre pour lutter contre la maladie : techniciens, analyses, piégeages. Sachez que le BIVB, les collectivités et l'Etat financent également ce dispositif.

viticulteurs et les organismes en charge de la mise en application du système.

De plus, la Bourgogne se caractérise par une multitude d'appellations et de cahiers des charges ce qui rend le système de contrôle assez complexe pour tous les acteurs.

L'objectif de ce groupe de travail sera de parcourir les grandes lignes des référentiels de contrôle actuels (plan de contrôle et cahiers des charges), de lister les points forts et faibles pour préparer des propositions de modifications à soumettre aux ODG et à l'INAO.

INFOS TECHNIQUES

Dernières places disponibles pour la formation initiale à la dégustation CAVB/BIVB/UPECB 2017 !



Ces formations sont proposées à toutes les personnes intéressées (professionnels de la filière, consommateurs,...) qui souhaitent participer aux jurys de dégustation UPECB, SIQOCERT et SAQ.

Il s'agit d'une formation unique proposée aux dégustateurs pour l'évaluation des vins lors des commissions d'examen organoleptiques dans le cadre de la production des vins d'AOC de

Bourgogne (SAQ, SIQOCERT, UPECB). Les formations se composent de 4 séances de 3 heures et demie. Cette formation fera l'objet d'une évaluation en dernière séance. Pour ceux d'entre vous qui valideront cette formation, nous transmettrons votre dossier à SIQOCERT, au BIVB (service SAQ) et à l'UPECB (Crémant) qui vous convoqueront pour leurs dégustations.

SEANCE 1 7 Février 2017	GROUPE 1: 8h30-12h	Lieu de formation : CITVB, 6 rue du 16 ^e chasseurs 21200 BEAUNE
	GROUPE 2 : 13h30-17h	
SEANCE 2 8 Février 2017	GROUPE 1: 8h30-12h	
	GROUPE 2 : 13h30-17h	
SEANCE 3 9 Février 2017	GROUPE 1: 8h30-12h	
	GROUPE 2 : 13h30-17h	
SEANCE 4 10 Février 2017	GROUPE 1: 8h30-12h	
	GROUPE 2 : 13h30-17h	

Vous avez le choix entre deux groupes : **Groupe 1**, de 8h30 à 12h, et **Groupe 2**, de 13h30 à 17h, composés de 15 personnes maximum chacun.

Les formations initiales qui se sont déroulées ces 5 dernières années ont donné entière satisfaction aux participants. Ils ont apprécié l'approche en analyse sensorielle très novatrice

du formateur. Cette formation est très pratique et participative. Un réel intérêt a été ressenti de la part des stagiaires dans la méthodologie utilisée très appréciée malgré des niveaux de connaissances variés au départ.

Contact à la CAVB pour les inscriptions : Eva Navarro Diego e.navarro@cavb.fr

Elaboration du schéma de prévention et de lutte contre la FD 2017: Gouvernance et Calendrier.

La CAVB en concertation avec les organismes techniques partenaires sur le sujet (BIVB, Chambres, SEDARB et Fredon) et le SRAL a engagé les premières réflexions sur l'élaboration d'une stratégie de prévention et de lutte contre la Flavescence dorée pour la campagne 2017. La commission technique de la CAVB s'est

réunie le 12 janvier dernier et a bien avancé dans la proposition de plan de lutte pour 2017. La réunion de la commission régionale FD est prévue le 3 février prochain pour organiser le dispositif au niveau opérationnel avant sa présentation devant les ODG prochainement.

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Barèmes des salaires

Concernant la convention collective de Côte d'or, Yonne et Nièvre, seul le premier niveau (N1E1) est revalorisé à hauteur du SMIC. Le reste du barème est inchangé.

SMIC au 1^{er} janvier 2017

Par décret du 22 décembre 2016, le SMIC horaire brut est fixé à 9.76€ au 1^{er} janvier 2017. Le SMIC mensuel brut sera donc de 1480.27€ pour un travail hebdomadaire de 35h.

Reconduction prime embauche PME

La prime à l'embauche est reconduite jusqu'au 30 juin 2017, les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat. Cette aide s'adresse aux embauches de salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic, quels que soient le

CICE

Le taux du Crédit Impôt Compétitivité Emploi passe de 6 à 7 % pour les rémunérations versées à partir du 1^{er} janvier 2017. Le CICE est calculé sur les salaires bruts inférieurs à 2.5 SMIC.

Les évolutions des taux de cotisations sont reprises dans le document suivant : [cotisations \(source MSA\)](#)

Parallèlement, la valeur du minimum garanti est fixée à 3.54€.

statut de l'entreprise (SA, associations, groupements d'employeurs...). Les contrats concernés sont des CDI; CDD de 6 mois et plus ; les transformations de CDD en CDI ; et les contrats de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois. Toutes les informations : [ICI](#)

Fonds d'allègement des charges

Dans le cadre du « pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles » un **dispositif de garantie destiné à reconstituer le fonds de roulement, ou restructurer l'endettement bancaire** a été mis en place. Ce dispositif permet de faciliter l'obtention d'une garantie bancaire externe via un organisme de cautionnement

externe (SIAGI) et la prise en charge totale des coûts de cette garantie sous certaines conditions. Pour en savoir plus sur ce dispositif, nous vous invitons à consulter les documents disponibles sur le site de la DRAAF (lien internet [ici](#)), pour des compléments d'informations n'hésitez pas à contacter le service accompagnement de la CAVB.

Document Unique d'Evaluation des Risques- MSA Services

Le Document unique d'Evaluation des Risques :

Qui est concerné ?

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) est un document obligatoire **depuis 2001**. Il est à la charge de tous les employeurs pour l'ensemble des travailleurs salariés (temporaires, stagiaires, soit toute personne placée sous l'autorité de l'employeur). Le DUER doit être à disposition de l'ensemble des salariés, ses modalités d'accès doivent être affichées auprès des salariés.

Comment ?

Le DUER se construit en plusieurs phases :

- Préparation de l'évaluation
- Identification des risques
- Hiérarchisation des risques
- Proposition d'actions de prévention
- Suivi et Mise à jour.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'exploitation.

Par exemple en viticulture, les unités de travail peuvent être : prétaillage et taille, attachage, épamprage, relevage, rognage, traitements phytosanitaires, vendanges etc...

Quelle évaluation ?

Les critères pour évaluer un risque peuvent être : la fréquence d'exposition au risque, sa gravité, le nombre de personnes exposées....

La MSA Services propose de vous accompagner via une prestation individuelle dans la finalisation et la mise à jour de votre DUER. Cette prestation se réalise sur une journée sur votre exploitation et vous permet de vous conformer à vos obligations. Si nécessaire MSA services assure également une assistance personnalisée à l'élaboration de votre document unique. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : contact@msa-services-bfc.fr ou 06 20 36 79 98

DIVERS

Appels à la vigilance

Une société grossiste grenobloise s'est faite « piratée ». Des appels et des bons de commande sont adressés aux viticulteurs mais les numéros de téléphone et mail ne sont pas les bons. N'hésitez pas à vous rapprocher de la CAVB.

En 2015, nous vous alertions sur la présence d'un client mauvais payeur en provenance de Woippy

(M. F...), il semble que cette personne soit de retour en Bourgogne.

La société au dieu du vin grec basé à grenoble semble avoir été victime d'un piratage. Les mails et téléphones de ses courriers peuvent être falsifiés.

Mois des climats



juin au 9 juillet 2017 et s'intègre au programme

Après une première édition en 2016, le « Mois des Climats » revient pour une deuxième édition, du 9

d'animations des 80 ans de la Route des Grands Crus des Vins de Bourgogne.

En effet, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne s'associe au Conseil Départemental de la Côte-d'Or et à Côte-d'Or Tourisme pour fêter les 80 ans de la Route des grands crus de Bourgogne. La célébration de cet anniversaire, à travers une programmation événementielle

enrichie, fera découvrir ou redécouvrir cet itinéraire au cœur du vignoble de la Côte-d'Or, ainsi que les Climats du vignoble de Bourgogne. Cette année festive démarrera au printemps 2017 pour se clôturer en fin d'année. Le Mois des Climats marquera un temps fort de cette programmation du 9 juin au 9 juillet.

Pour participer, vous avez jusqu'au 31 mars 2017.

Il vous suffit de saisir en ligne les informations concernant votre manifestation sur www.routedesgrandscrusdebourgogne.com.

N'oubliez pas de sélectionner dans le formulaire en ligne la catégorie « Mois des Climats ».

NB : Pour que votre manifestation apparaisse dans la brochure touristique « Côte d'Or, J'adore », vous pouvez nous faire part de votre projet d'ici le 18 février.

Parmi les projets présentés, certains recevront le « coup de pouce » du jury et bénéficieront d'une aide au financement. Le comité de sélection décernera également des « coup de cœur » qui seront valorisés dans le programme.

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en janvier 2017

- 5 janvier : commission technique phytos
- 5 janvier : Conseil d'Administration de SIQOCERT
- 10 janvier : réunion des directeurs CNAOC
- 12 janvier : commission technique CAVB
- 17 janvier : Conseil d'administration CNAOC
- 20 janvier : conseil d'administration de la CAVB
- 20 janvier : rencontre SAFER-CAVB
- 23 janvier : réunion GT filets
- 23 et 25 janvier : audit CAVB par SIQOCERT
- 26 janvier : entraînement dégustation
- 27 janvier : pré-sélection CGA Beaune

Les réunions, évènements à venir en février 2017

- 31 janvier : réunion directeurs CNAOC
- 31 janvier : présélection CGA 71
- 3 février : commission régionale FD
- 3 février : AG SIQOCERT
- 10 février : groupe de travail contrôles-simplification administrative
- 14 février : Conseil d'Administration CNAOC
- 16 février : Conseil d'Administration BIVB
- 20 février : RDV CAVB-DGDDI

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation. Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial accompagne ensuite les labellisés côté communication par la transmission d'un kit communication à chaque participant (affiche et programme de la semaine, communiqué de presse, signature électronique...) et par la diffusion du programme général du Mois des Climats sur le territoire et via notre site Internet www.climats-bourgogne.com, à partir du mois d'avril.

DEPÔT DE CANDIDATURE Avant le 31 mars 2017

QUI PEUT PARTICIPER ? Tout le monde : Association, collectif, particulier, institution, entreprise, syndicat viticole, étudiant, artiste, sportif, scientifique...

DOSSIER D'INSCRIPTION sur le site internet officiel de l'anniversaire de la Route des Grands Crus de Bourgogne : www.routedesgrandscrusdebourgogne.com



Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-
21200 Beaune

☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr

Rédacteurs : Marion Saüquère, Charlotte Huber